Guide pratique

Aides financières à la mobilité durable

à destination des employeurs

Février 2023

Introduction

Les informations portées dans ce document sont valables au jour de sa publication.

Un recensement régulier des nouvelles aides est réalisé afin d'en assurer la mise à jour.

Il revient au lecteur de s'assurer que les informations sont toujours valables en consultant les publications et site internet de l'entité en charge de l'action.

Sommaire

1. Liens pratiques vers des aides financières
2. Les programmes CEE (Certificat d'Economies d'Energie)
3. Le Plan de Mobilité Employeur et les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)

1. Liens pratiques vers des aides financières

Aides-entreprises.fr

Dans le cadre du programme de simplification en faveur des entreprises, le Gouvernement a décidé la mise en place d'**une base de données unique sur les aides publiques aux entreprises**, pilotée par CMA France.

Les étapes :

- 1) Précisez vos besoins de financement (« éco-développement » par exemple)
- 2) Sélectionnez votre localisation ou saisissez directement votre n° de SIRET
- 3) Cliquez sur « rechercher »
- 4) Affinez votre recherche avec des sous catégories (pour « éco-développement », vous avez par exemple la sous-catégorie « transports, véhicules propres »)

Le lien qui vous intéresse :
https://www.aides-entreprises.fr/

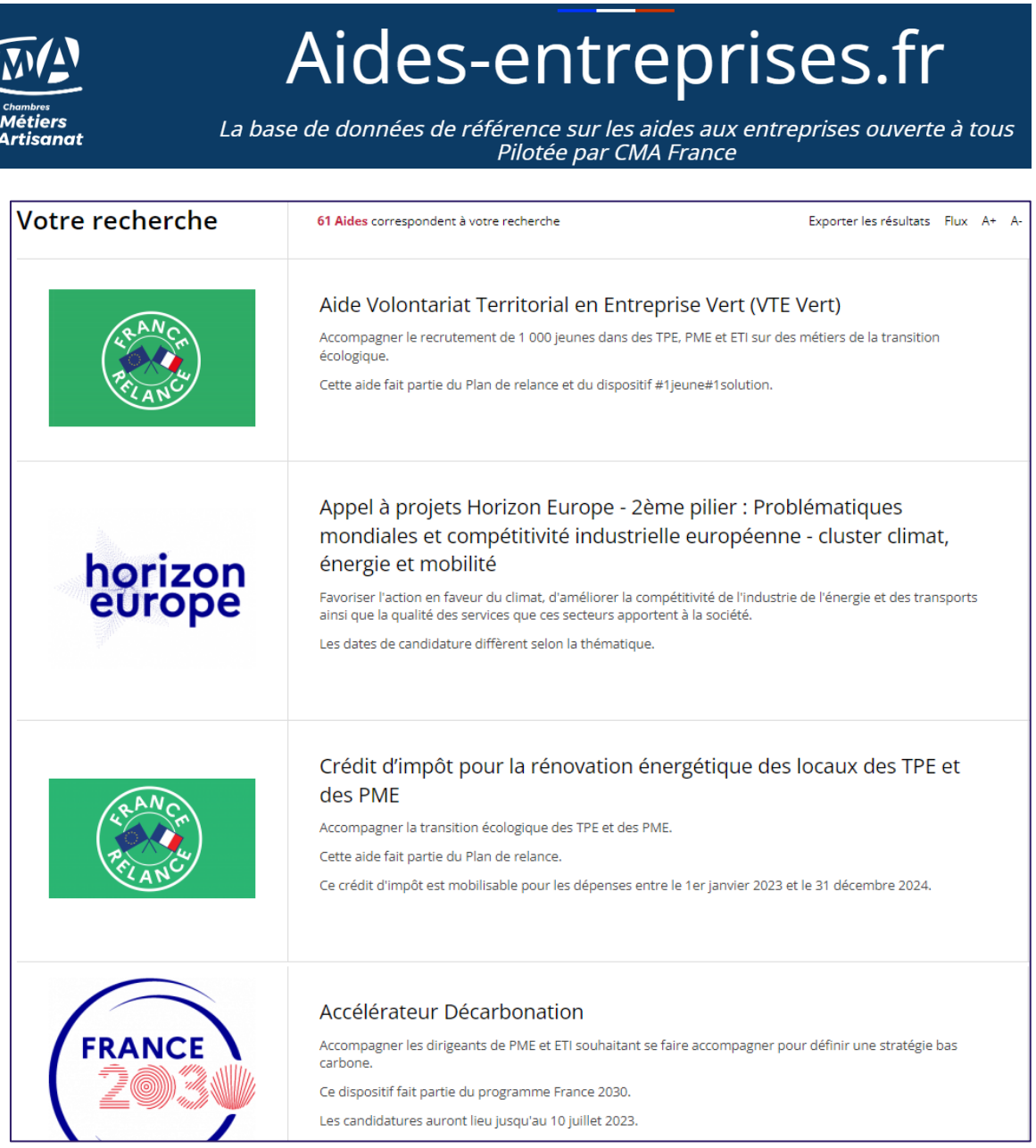

Agir pour la transition

Comprendre, s'inspirer, agir

Entreprise, découvrez si votre projet est éligible ainsi que **l'ensemble des aides et appuis financiers** dont vous pouvez bénéficier.

Les étapes :

- 1) Cliquez sur « Entreprises »
- 2) Cliquez sur « Financez vos projets »
- 3) A côté de la barre « Rechercher un financement », cliquez sur « Rechercher »
- 4) Filtrez en fonction de votre profil et cliquez sur « Rechercher
- 5) Prenez connaissance de la liste des dispositifs d'aide existants

Le lien qui vous intéresse : **https://agirpourlatransition.ademe.fr/**

MesAidesVelo.fr

Cet outil rassemble **l'ensemble des aides à l'achat de vélo**. Il vous permet d'identifier en quelques clics celles auxquelles vous avez droit en fonction de l'endroit où vous habitez.

Il est gratuit, et développé de manière ouverte.

Les étapes :

- 1) Ecrivez votre commune de résidence
- 2) Prenez connaissance de la liste des aides existantes

Le lien qui vous intéresse : **https://mesaidesvelo.fr/**

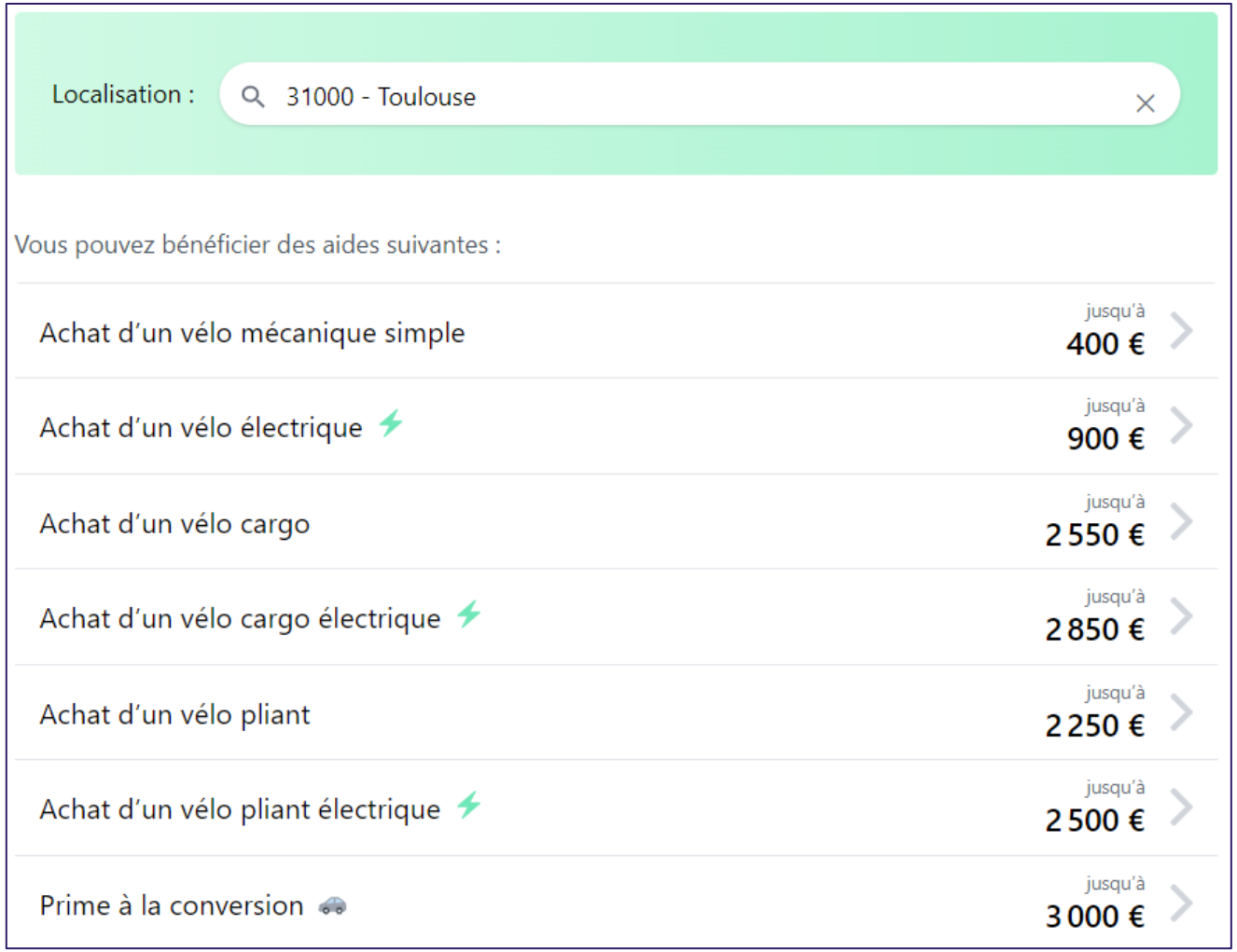

AideRetrofit.fr

Qu'est-ce que le rétrofit ?
Le rétrofit consiste à remplacer le moteur thermique d'une voiture par un moteur électrique et une batterie.

C'est une alternative à l'achat d'une voiture électrique neuve pour réduire les émissions de CO2.

Les étapes :

- 1) Ecrivez votre commune de résidence
- 2) Prenez connaissance de la liste des aides existantes

Le lien qui vous intéresse :
https://aideretrofit.fr/

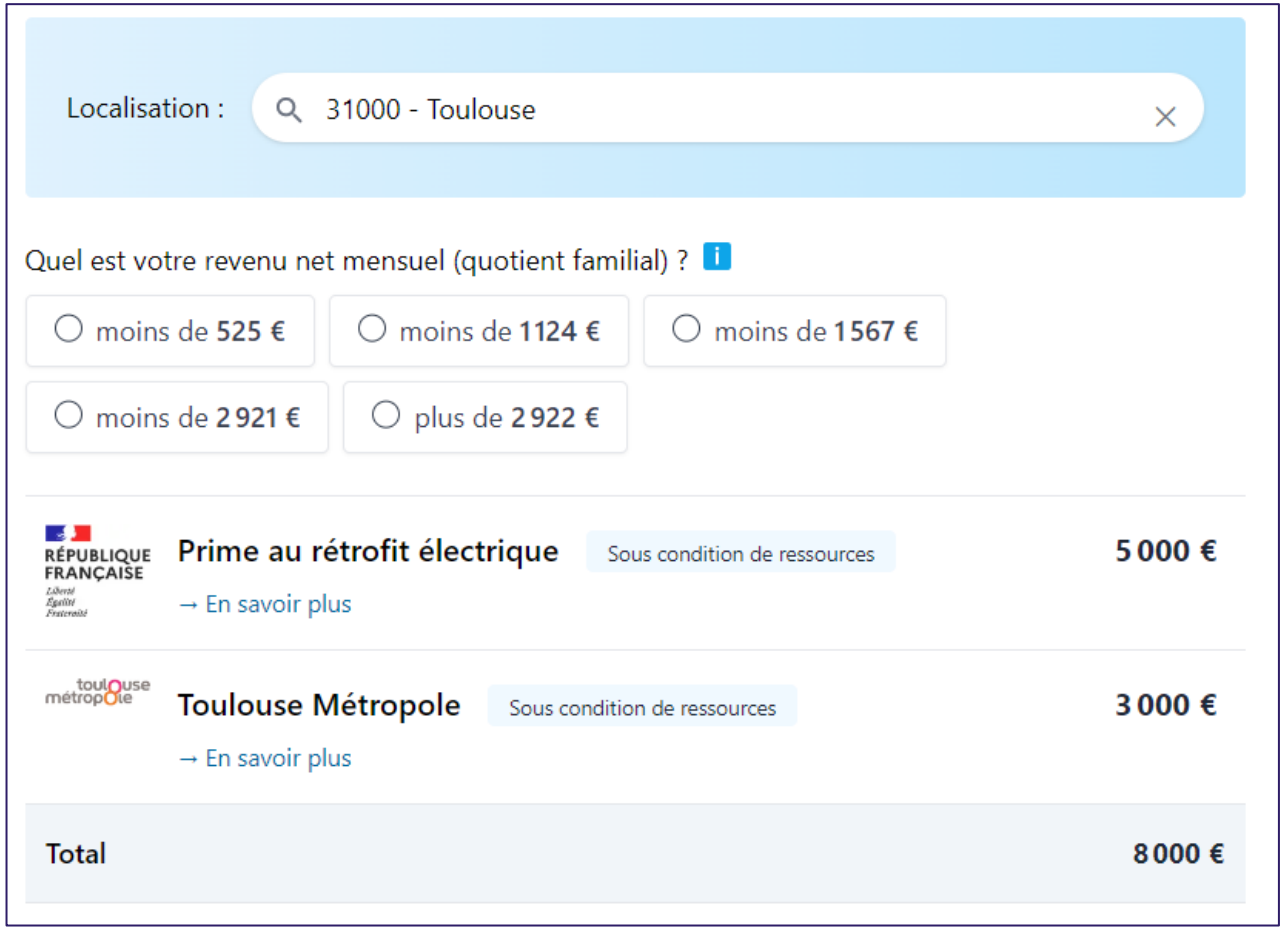

2. Les programmes CEE (Certificat d'Economies d'Energie)

Les programmes CEE, c'est quoi ?

Définition générale :

- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sont un mécanisme réglementaire et économique mis en place en 2005 par la loi POPE. C'est l'un des principaux instruments de la maîtrise de la demande énergétique en France.

Que financent les programmes CEE ?

- Les fournisseurs et distributeurs d'énergies et de carburants (appelés obligés) ont l'obligation d'inciter leurs clients et partenaires à réaliser des économies d'énergie. Celles-ci sont matérialisées par la délivrance de Certificats d'Economies d'Energie .
- Depuis 2010, les CEE peuvent être délivrés pour participer à des programmes favorisant les économies d'énergie, ou portant sur l'écomobilité, selon le principe du pollueur-payeur.
- Ils permettent ainsi de financer des actions dont l'impact sur les économies d'énergie est réel mais difficilement quantifiable :
  - Des **actions de sensibilisation** et partage de bonnes pratiques,
  - Des **formations**,
  - La **mise à disposition d'équipements** permettant un changement d'habitude.

Référence juridique :

L'article L.221-7 du code de l'énergie prévoit que la contribution à des programmes de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés ou à des programmes d'information, de formation et d'innovation favorisant les économies d'énergie, ou portant sur la logistique et la mobilité économes en énergies fossiles peut donner lieu à la délivrance de CEE.

Le catalogue des programmes CEE (février 2023) : **https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2023_02_Catalogue_programmes_en_cours.pdf**

OEPV – Objectif Employeur Pro-Vélo

Objectifs :

Ce programme d'innovation portant sur l'acculturation des employeurs à la mobilité vélo, vise l'accompagnement des employeurs publics et privés pour leur permettre de proposer des stationnements, des solutions ainsi que des services vélo à leurs collaborateurs, leurs publics et les engager vers l'obtention du **label « Employeur Pro-vélo ».**

Objectifs :

- Labelliser au moins 4500 employeurs
- Co-financer 25000 nouvelles places de stationnement vélo en entreprise

Porteur : Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), SAS FUB Services
Financeur : Enis Gas & Power France, SCA PETROLE ET DERIVES, Pétroles SHELL, GazelEnergies Solutions, VARO Energy France
Budget : 40 millions d'euros
Date de fin : 31 décembre 2023
Partenaire technique : ADEME, Enis Gas & Power France
Site internet : https://employeurprovelo.fr/

Primes OEPV par site et non par entreprise

Sites	Nombre de collaborateurs présents sur le site	Montant de la prime
Siège France d'une entreprise internationale	Plus de 250 salariés	→ 8.000€ HT
Usine d'une PME de taille régionale	Entre 50 et 250 salariés	→ 6.000€ HT
Bureaux administratifs d'une TPE	Moins de 50 salariés	→ 4.000€ HT

O’vélO ! – Dispositif « Goodwatt »

Objectifs :

Le programme O’vélO! vise à promouvoir le Vélo à Assistance Électrique (VAE) pour les déplacements domicile-travail auprès de 130 000 salariés et agents, et à amener près de 10 000 d’entre eux, à travers son dispositif GoodWatt, à tester un VAE pendant un mois pour se rendre au travail.

Durant le mois le test, les participants bénéficient :

- du **prêt gratuit d’un vélo à assistance électrique** dernière génération, tout équipé et assuré
- d’une **application mobile** qui aide à l’utiliser et à se déplacer
- d’un **coaching digital** et d’une **formation terrain** par des experts vélo

Porteur : Energies Demain
Financeur : Bolloré Energy
Budget : 6,9 millions d’euros
Date de fin : 31 décembre 2023
Site internet : https://www.goodwatt.fr/

ADVENIR

Objectifs :

Depuis 2016, le programme Advenir accompagne **l'installation de bornes de recharge de véhicule électrique**. Il contribue à développer la recharge des véhicules électriques en complétant les initiatives publiques de soutien et d'incitation à la mobilité électrique en cours.

Le dispositif propose aux utilisateurs différentes primes en fonction de leur projet d'installation de borne de recharge, que ce soit à domicile, sur le lieu de travail ou sur la voirie.

L'objectif d'Advenir est de financer 175 000 nouveaux points de recharge.

Porteur : Avere-France
Financeur : AIDEE, Bolloré Energy, SIPLEC, DISTRIDYN, Dyneff, EDF, ES Energies Strasbourg, Sté d'Importation Leclerc
Budget : 200 millions d'euros (2022-2025)
Date de fin : 31 décembre 2025
Partenaire technique : Ministère de la Transition Ecologique, ADEME
Site internet : https://advenir.mobi/

ADMA – Académie Des experts en Mobilités Actives

Objectifs :

Doter la France d'une réelle expertise en matière d'intégration des sujets vélos et piétons dans l'ensemble des politiques publiques et privées, notamment la planification et réalisation d'aménagements piétons ou cyclables, la mise en place d'infrastructures de stationnement sécurisées, la préférence affirmée pour une intermodalité sans coupure, ainsi que l'accompagnement efficace du changement.

Le programme repose sur 3 axes principaux :

- La création d'une **plateforme de connaissances** (portail web sur le vélo et la marche)
- La création d'un **programme de formation** permettant une certification de l'expertise
- La création d'une **Académie des Métiers du Vélo** permettant de répondre au besoin urgent de former de nouvelles personnes à la mécanique vélo

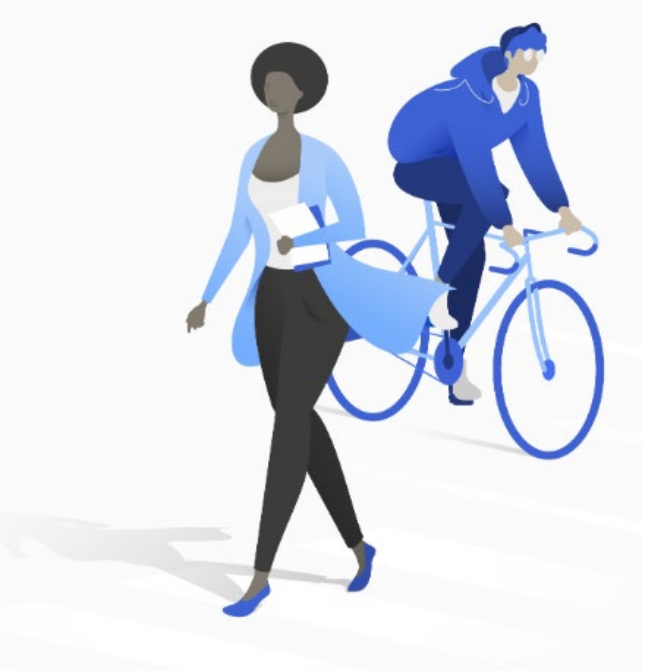

Porteur : Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), ROZO
Financeur : Siplec, Esso, Shell, Thevenin Ducrot
Budget : 8,18 millions d'euros
Date de fin : 30 juin 2023
Partenaire technique : CEREMA
Site internet : https://www.mobilites-actives.fr/

EVE 2 – Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs

Objectifs :
Sensibiliser, former et accompagner les **acteurs professionnels du transport routier et de la logistique** (transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs, commissionnaires de transport et chargeurs) dans l'objectif d'améliorer leur performance énergétique et environnementale.

Porteur : ADEME
Bénéficiaires : Acteurs professionnels du transport routier et de la logistique
Financeur : Carrefour, Endesa Energia SA, Petroplus Marketing France, Shell, Siplec, Total Marketing France, Varo
Budget : 27 millions d'euros
Date de fin : 31 décembre 2023
Partenaires techniques : FNTR, FNTV, CGI, OTRE, Union TLF
Porteurs associés : AUTF, FNTR, FNTV Services, Logistic Low Carbon, TR Service (OTRE), TLF Services, Eco CO2
Site internet : https://www.eve-transport-logistique.fr/

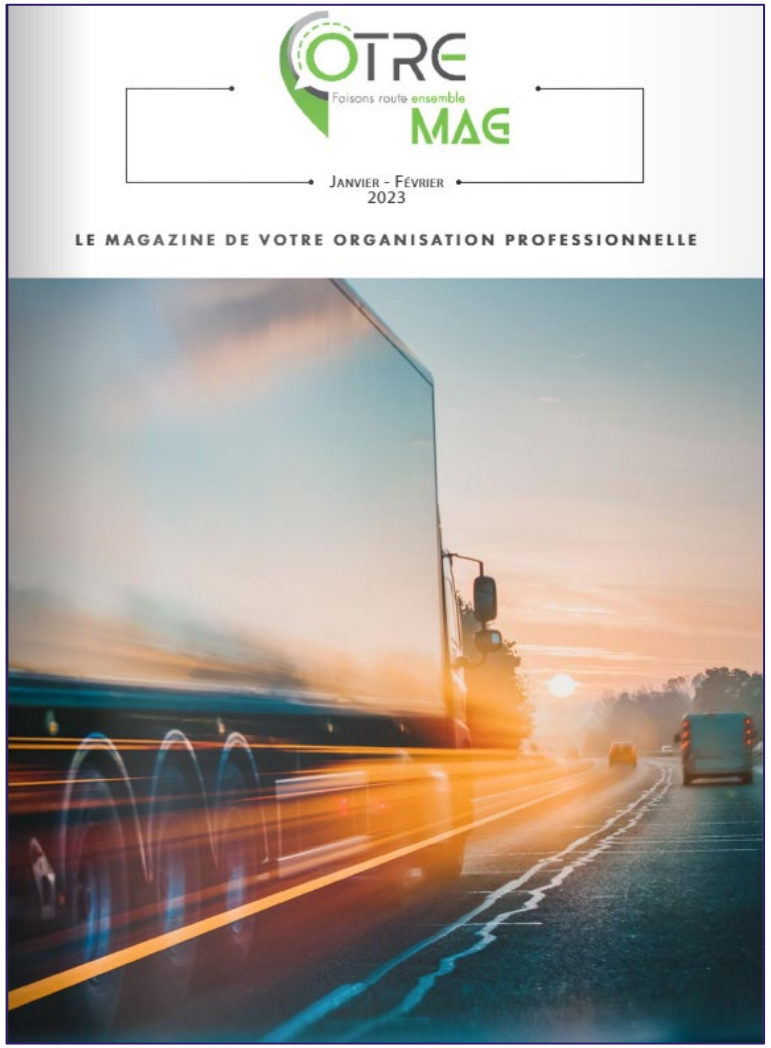

3. Plan de mobilité employeur et négociations annuelles obligatoires (NAO)

Les aides de Tisséo Collectivités

Aide à la mise en place d'un plan de mobilité employeur :

- Réalisation d'une enquête des pratiques de mobilité des collaborateurs.
- Réalisation d'une étude de localisation et des calculs de potentiel de report modal.
- Mise à disposition d'un kit méthodologique facilitant l'élaboration, le suivi et l'animation du plan de mobilité employeur.
- Animation de stands d'information et sensibilisation en entreprise autour du vélo.
- Organisation de stand/webinaire afin de promouvoir le réseau de transport en commun proche du site + tarification préférentielle pour les déplacements professionnels.

Une seule condition : être implantés sur un site localisé sur l'une des 108 communes du ressort territorial de Tisséo Collectivités (Toulouse Métropole, le Muretain Agglo, le Sicoval et le SITPRT).

L'accompagnement dispensé est **gratuit**.

Contactez le service de conseil en mobilité de Tisséo Collectivités à : **contact@commuteo.info**

Les aides de Tisséo Collectivités

Le plan de mobilité employeur, un outil de préparation aux négociations annuelles obligatoires (NAO) :

Réalisation du plan de mobilité employeur (diagnostic + plan d'actions)

→

Négociation Annuelle Obligatoire avec intégration du volet mobilités des salariés (voir cadre réglementaire)
=
Proposition de mise en place d'**actions légitimées** par le plan de mobilité employeur

→

Obtention d'un accord sur la mise en place d'actions adaptées aux salariés

Pour plus d'informations veuillez contacter :

contact@commuteo.info

tisseo-collectivites.fr